

## Compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2018

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Après mention d'une faute de frappe, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai est approuvé à l'unanimité.

### Points et réunions diverses

#### Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers et stipule que certains points de la dernière séance seront abordés au cours de la présente séance :

- **Point lotissement « les Barons »** : Lors de la réunion de chantier qui s'est déroulée ce 6 juillet, le planning des travaux d'aménagement de voiries est maintenu, le piquetage est effectif et l'éclairage public est prévu pour septembre. La terre de chantier, liée aux voiries, pourrait être déposée sur le site de l'ancienne lagune.
- **Rencontre A10-Cofiroute** : M. le Maire précise que l'apposition d'un merlon a été envisagée au niveau du secteur de la Bourde. Lors du comité de suivi à la Préfecture, a été abordée la question du couloir de bruit, secteur du Bry, avec la demande d'une réunion de travail tripartite commune, Liséa et Cofiroute qui sera organisée par la commune en septembre. Le sous-préfet a demandé à être informé de la tenue de cette réunion.
- **LGV-SEA** : M. le Maire rapporte qu'un article de loi du pacte ferroviaire fait état du rapport sur les conséquences sonores des circulations TGV sur ces nouvelles voies et du ressenti des riverains. Ainsi, le Conseil Général de l'environnement et du développement durable a été saisi par Madame Elisabeth Borne, Ministre des Transports, pour une mission d'expertise et de médiation destinée à explorer les solutions qui pourraient être apportées au problème de ressenti des nuisances sonores pour les riverains de la ligne LGV SEA.
- **Forage centre bourg** : Le rebouchage du forage obsolète devrait se faire prochainement, VEOLIA demande à ce que soit nettoyé la haie le long de la clôture derrière le château d'eau ; une demande va être faite à son propriétaire.

#### Réunions :

- **Réunion intercommunale « Eau et assainissement »** : M. Gérard LEGRAND informe les élus que la décision, pour une prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019, est à prendre au 30 septembre 2018. Un groupe de travail s'est déroulé cette semaine afin d'examiner les différentes projections possibles en envisageant les nouveaux contrats à venir. Une harmonisation des tarifs devra alors s'effectuer sur le territoire concerné.

### Intercommunalité

- **Modification statutaire n°3 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI)** : M. le Maire explique que la CCTVI, lors de son conseil du 31 mai dernier, a approuvé la modification statutaire n°3 concernant l'harmonisation des compétences facultatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette modification statutaire.
- **Transfert compétence garderie périscolaire** : M. le Maire informe les élus qu'une rencontre a eu lieu entre les responsables du service ALSH intercommunal, l'animateur-directeur intervenant sur Sainte-Catherine de Fierbois et Villeperdue et les agents communaux de ce service. Le fonctionnement du service ne changera pas foncièrement, seule la tarification sera liée au quotient familial et les conditions d'annulation ou modification seront peut-être un peu moins souples qu'actuellement. Ce service induit toutefois la présence de deux agents à minima en permanence ce qui nécessite de revoir à la hausse le temps de travail des agents concernés ; cette charge de personnel sera valorisée par le biais d'une convention avec la Communauté de Communes.

La compétence jeunesse nécessite de faire un diagnostic pour évaluer la fréquentation potentielle de ce futur service.

### **Services périscolaires**

M. le Maire souligne la teneur du conseil d'école qui porte plus sur des problèmes d'exercices de sécurité et de menus travaux à effectuer que sur le projet éducatif en soi, axe du gouvernement actuel. Le directeur d'école a annoncé son départ, il est remplacé par une directrice venant d'Amboise. Les créneaux piscine ont été acceptés, seule reste la demande d'intervenante musicale... les élus souhaitent plutôt une recherche de la part des enseignants plutôt qu'une solution apportée par la commune, d'autant plus que toute intervention doit être validée par l'Inspection Académique.

### **Personnel communal**

- **Titularisation** : M. le Maire informe les élus que l'année de stage de M. MOREAU René et celle de Mme BOULLIER Jacqueline ont été respectivement concluantes, ces 2 agents ont donc été titularisés à échéance de leur année de stagiairisation soit au 8 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- **Médiation préalable obligatoire et Centre de Gestion 37** : M. le Maire fait part d'une nouvelle mission facultative du CDG37 proposée à titre expérimental jusqu'au 18 novembre 2020 à laquelle la commune peut adhérer librement. Il s'agit d'un service de médiation préalable obligatoire en matière de litiges administratifs prévus par une convention entre la collectivité et les agents communaux. Les élus acceptent, à l'unanimité, d'adhérer à cette mission.
- **Augmentation du temps de travail et tableau des effectifs** : Le transfert de compétence du service de garderie périscolaire nécessite une augmentation du temps de travail de certains agents, ainsi, un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est créé à hauteur de 30 h par semaine et un poste d'adjoint technique est créé à hauteur de 20h par semaine.

### **Travaux communaux**

- **Devis voirie et TPPL** : Mme Arlette DUCHÊNE précise qu'un devis est en attente de la part de l'entreprise TPPL, entreprise rencontrée et retenue dans le cadre du groupement de commande avec l'intercommunalité.
- **Devis travaux de nettoyage de fossés** : Mme Arlette DUCHÊNE est également dans l'attente de devis concernant les travaux de nettoyage de fossés communaux. Un fossé situé derrière les habitations route du chêne parapluie fera partie de ce programme de nettoyage.
- **Projet bâtiment scolaire et demande Dotation de Soutien à l'Investissement Local** : M. le Maire rappelle qu'un projet de construction de bâtiment scolaire pour remplacer le préfabriqué rue de la Godinière est en étude. Il rappelle que, lors du dernier conseil municipal, le chiffrage d'un bâtiment de type modulaire faisant débat, un comparatif a donc été étudié avec une construction traditionnelle qui s'avère plus intéressante financièrement. L'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales), sollicitée pour élaborer un dossier de maîtrise d'œuvre, a transmis son étude. Le marché sera lancé dès la semaine prochaine pour un choix du maître d'œuvre au 31 août 2018. Ce projet devra être lancé fin d'année 2018 afin de solliciter la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Une demande au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est lancée dès maintenant sur la base d'un coût prévisionnel de 335 000 €. Parallèlement, une consultation SPS et bureau de contrôle vont être initiées.
- **Devis visiophone et fonds de concours de la Communauté de Communes** : Des devis pour un visiophone à l'école côté Godinière sont en attente, une demande de fonds de concours sera sollicitée auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.
- **Point divers travaux** : Un point sur les divers travaux en cours sera fait lors de la prochaine séance.
- **Devis étanchéité escalier salle « les albizzias »** : Un devis de la société « La celtique » de 914,70 €HT est accepté, il s'agit de produits spécifiques pour réaliser l'étanchéité de l'escalier extérieur de la salle « Les albizzias » qui présente des infiltrations au niveau des WC handicapés. Ces travaux seront réalisés par les agents techniques communaux.

## **Budget – Finances**

- **Révision des loyers locatifs** : M. le Maire rappelle la délibération relative à l'augmentation des loyers des logements communaux prise en 2016 et informe donc les élus que ces loyers sont révisables chaque année au 1<sup>er</sup> juillet au vu de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les loyers des logements communaux feront l'objet d'une augmentation de 1,05 %. Il informe les élus que les loyers du local communal à usage de boulangerie (commerce+fournil) situé 1, rue du Vieux Bourg doivent être indexés sur l'indice du coût de la construction. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les loyers du local communal à usage de boulangerie feront l'objet d'une augmentation de 1,34 %.
- **Régularisations budgétaires** : M. le Maire explique qu'il avait envisagé des régularisations budgétaires qui ne sont, en fait, pas nécessaires.
- **Achat photocopieuses** : Des devis sont à l'étude pour changer la photocopieuse de la mairie et celle de l'école. Au vu des devis présentés, certains points restent encore à affiner notamment le coût/copie. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.
- **Admission en non-valeur** : M. le Maire porte à la connaissance des élus une liste d'impayés que le receveur municipal propose de mettre en admission en non-valeur. Après étude de ces propositions, les élus acceptent, à l'unanimité, ces sommes pour un total de 491,46 €.

## **Syndicat**

- **Règlement Général sur la Protection des Données et AGEDI** : M. le Maire présente aux élus le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le syndicat intercommunal AGEDI. Cette adhésion ne donne pas lieu à un quelconque coût en l'état mais nécessite la signature d'une convention afférente. Au vu des éléments énoncés, les élus acceptent à l'unanimité d'adhérer à ce nouveau service auprès d'AGEDI.

## **Urbanisme**

- **Vente fossé** : M. le Maire informe les élus qu'un administré souhaite se porter acquéreur du fossé communal numéroté 21.12 passant sur ses parcelles agricoles. Après avis du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI), compétent sur l'entretien de ce fossé, il peut être cédé. Ainsi, ce fossé de 1102 m<sup>2</sup> sera proposé au prix du terrain agricole soit un total de 506,92 €.
- **Prévention inondation près l'Arche** : M. le Maire rappelle qu'une étude est lancée pour prévenir le risque inondation près l'Arche, la retenue collinaire n'est pas possible mais des aménagements peuvent être élaborés en contrepartie. Le SAVI a précisé que le coût serait imputé à la commune.
- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** :
  - Les élus ne souhaitent pas préempter sur les parcelles cadastrées C530 et C532 situées au 17 rue Dame Milon.
  - Une DIA est en attente de réception pour le terrain et biens situés au 1 rue de la Fosse Carrée les élus décident d'ores et déjà de ne pas exercer leur droit de préemption et de déléguer la signature à venir à M. le Maire.

## **Dates à retenir**

- 14 juillet **Samedi 14 juillet** – stade « Michel Vauge »  
(concours de pétanque- repas champêtre- retraite aux flambeaux et feu d'artifice)
- Forum des associations **Samedi 1er septembre** à 10h00 – place du monument  
(salle polyvalente en cas d'intempéries)
- Prochain CM **Vendredi 31 août** à 20h00 – mairie (à suivre 12/10– 30/11)

## **Questions diverses**

1. **Stationnement gênant place du monument** : Mme Isabelle DUFRAISSE fait part qu'un véhicule est garé sur l'emplacement réservé au taxi, M. Gérard LEGRAND précise qu'il est parfois sur la place du marché, gênant l'installation des commerçants. Un signalement a déjà été fait à son propriétaire.
2. **Route de Lassy et affaissement** : Mme Isabelle DUFRAISSE signale un affaissement de chaussée entre la Tournerie et le Bry côté « Tournerie ». Mme Arlette DUCHÊNE ira faire un état de lieux.

Le secrétaire de séance